

LES SOUTERRAINS DE LA CROIX-ROUSSE
DENOMMES LES ARRETES DE POISSON, LYON
© D. FELLAGUE

Pour information

1. Parties coupées de l'article envoyé à la revue *Archéologia* le **5 mai 2017**.
2. Article publié en juin-juillet 2017 dans *Archéologia*.
3. Retranscription d'une partie du documentaire diffusé dans l'émission *La Fabrique de l'Histoire*, le **13 février 2018**, et disponible en podcast sur le site internet de France Culture (« Les arêtes de poisson : un mystère sous la Croix-Rousse », documentaire de V. Macé de Lépinay, réalisé par Anne Fleury)
<https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/histoire-de-lyon-24-les-aretes-de-poisson-un-mystere-sous-la-croix-rousse>

1. Parties (en bleu) qui ont dû être coupées par l'éditeur, pour des raisons de manque de place, dans l'article envoyé à la revue *Archéologia* le 5 mai 2017 (l'article a été publié en juillet-août 2017).

– Chapeau introductif : Sans prétendre avoir résolu le mystère, nous proposons quelques pistes de réflexions sur ce bien patrimonial hors du commun **car les archéologues doivent se saisir de l'énigme pour éviter la confusion dans laquelle l'opinion publique se trouve actuellement entre sciences et pseudo-sciences, archéologie et fantasmes ésotériques.**

– p. 58 de la publication : Ainsi, le film « Les Souterrains du Temps » (réalisé en 2015 par G. Combe d'après l'ouvrage de W. Nazim) oriente vers des interprétations invraisemblables. Se mêlent des considérations éparses sur la Pythie de Delphes, le Graal, le temple de Jérusalem, l'ordre du Temple, les francs-maçons, la symbolique des nombres, le chamanisme, l'éther des alchimistes, une géométrie sacrée, une pseudo archéoastronomie, etc. **Les arêtes seraient « un amplificateur opérationnel du processus de résonance naturel des cellules de chacun des participants ».**

– p. 58-59 de la publication : Parmi les idées extravagantes relayées, la préférence du réalisateur se porte vers un « songe musical et mystique » avec des processions des délégués des Trois Gaules dans les souterrains, qui font résonner le « chant de la Terre ». **« Le chant de la Terre, capté par les arêtes, (...) [aurait été] repris par les délégués des soixante tribus gauloises (...) [et] porté jusqu'au sommet de la colline, dans le cœur du sanctuaire » (2^e partie, à partir de 1h10).**

Chacun à Lyon propose des interprétations dans des conférences ou sur internet. Ces souterrains illustrent ce qu'est le patrimoine : un bien commun que l'on se réapproprie en toute liberté, et c'est fort heureux. Chacun est libre de croire, mais le public doit être conscient que ces interprétations ne sont pas du domaine de l'archéologie.

– p. 59 : À l'époque de la rédaction du rapport archéologique en 2008 (p. 187-188), la nature des moellons employés pour les maçonneries avait conduit à maintenir une datation moderne. (...) **Dans ces conditions**, E. Bernot avait proposé que les « arêtes de poisson » soient en lien avec la citadelle royale de Saint-Sébastien, édifiée en 1564, dont l'orientation offre un parallélisme avec celle des souterrains. Considérant que la datation au XVI^e s. était peu argumentée, W. Nazim s'est fondé sur des légendes (2011, p. 48, 61) et des comparaisons formelles (p. 78 sq.) pour relier les souterrains à l'initiative du seigneur de Beaujeu au XIII^e s. et en faire la salle des coffres du trésor des Templiers, dont l'existence même est légendaire.

– p. 59 : On a écrit que les graffitis « les plus aboutis se composent de suites de lettres sans signification particulière » (rapport de 2008, p. 144 ; Bernot *et al.* 2013, p. 50). En réalité, sur une photographie publiée dans *Archéologia*, nous lisons *Bituius Urasari filius* (« Bituius fils

d'Urasarus »). Ces noms gaulois sont connus, sous des variantes. L'aspect du « F » est similaire à celui d'un graffiti antique d'un des mausolées de Trion (Lyon 5^e) [sur lesquels nous avons travaillé en 2000](#).

– p. 60 : Il est aussi dommage de ne disposer d'aucune information sur les 4-5 m³ d'ossements humains trouvés en 1959 dans une des galeries, en [position secondaire](#).

– p. 61, titre : **Des pistes de réflexion : des dépôts pour les administrations centralisées à Lyon ? Le stockage des monnaies et des matières premières ?**

– p. 61 : Ces ouvrages hors du commun pourraient répondre aux caractéristiques exceptionnelles du site de Lyon antique, qui n'en manquaient pas. Selon une expression de P. Willeumier en 1948, *Lugdunum** faisait office de « seconde capitale du monde occidental ». En plus du sanctuaire des Trois Gaules, la ville ou plus généralement le territoire de la colonie accueillait un atelier monétaire impérial, la garnison d'une cohorte urbaine*, le siège de plusieurs administrations impériales et des Trois Gaules, dont des administrations financières et fiscales. Citons, entre autres, des bureaux concernant l'impôt sur les successions, l'impôt du Quarantième des Gaules*, l'administration des mines de fer en Gaule. Plusieurs de ces installations étaient liées : l'atelier monétaire comme une partie des administrations financières dépendaient du **fisc** (caisse de l'empereur). La cohorte urbaine – qualifiée de « *ad monetam* » sur une inscription du milieu du I^{er} s. – avait pour fonction de protéger la Monnaie. La création du sanctuaire fédéral, dont l'autel fut dédié* en 12 ou 10 av. J.-C., est motivée par des **raisons fiscales**, pour apaiser les Gaulois lors de l'instauration du recensement par Drusus, qui allait procéder à une révision de l'impôt. Rappelons que l'affranchi Licinus s'était scandaleusement enrichi à Lyon en détournant de l'argent d'impôt, ce qui avait conduit les Gaulois à porter plainte auprès de l'empereur en 15 av. J.-C. Auguste dû remettre de l'ordre dans **l'organisation fiscale** et vint à plusieurs reprises à Lyon pour des affaires touchant à la réorganisation des Gaules et aux campagnes de Germanie.

Les services financiers centralisés à Lyon (...).

Lexique p. 62 de la publication :

Dédicace : le mot français « dédicace » traduit mal le terme latin *dedicatio*, qui est le rite par lequel le magistrat, secondé d'un prêtre, effectuait le transfert de l'espace consacré dans la propriété divine.

Quarantième des Gaules ou *Quadragesima Galliarum* : taxe d'un quarantième (2,5 %) sur les échanges en Gaule, créée sans doute à l'époque augustéenne, selon le spécialiste de cet impôt impérial (J. France).

2. « Les souterrains antiques de la Croix-Rousse à Lyon. De la quête ésotérique à l'enquête archéologique », *Archéologia*, n° 556, juillet-août 2017, p. 56-62.

3. Retranscription d'une partie de l'interview (attention : discours non formel) **diffusée sur France Culture le 13 février 2018 et disponible en podcast sur le site <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/histoire-de-lyon-24-les-aretes-de-poisson-un-mystere-sous-la-croix-rousse>**

30'49 :

Question : « Djamila Fellague, vous êtes Maître de conférences en archéologie et en histoire de l'art à l'Université de Grenoble, mais vous êtes lyonnaise... Est-ce que vous pouvez nous dire quand et comment vous vous êtes intéressée à ce sujet des arêtes de poisson ? »

Réponse : « (...) à partir de 2013 (...), j'ai découvert le livre de Wallid Nazim, qui m'a passionné, et qui m'intriguait 1 parce que je suis lyonnaise et 2 parce que (...) je fais de l'archéologie et je travaille sur l'architecture.

À partir du moment où les souterrains ont commencé à être connus du grand public grâce à ces conférences, il y a eut une imagination qui s'est mise en branle, qui a été d'autant plus importante (...) qu'il n'y avait pas d'autre théorie en face.... Et d'autant plus importante que personne n'a critiqué ces théories ésotériques.

C'est aussi le défaut des scientifiques quand il y a des théories un peu... invraisemblables qui sont formulées... En général les professionnels ne disent rien, ne prennent pas la peine d'en parler ou même de les lire alors que je crois que c'est important de lire [tout] ce qui est écrit sur un sujet [sur lequel on travaille]. Si on ne prend pas la peine d'en discuter, de les considérer (...) ces hypothèses, ces interprétations, et bien elles ne font que se développer. Donc le silence de l'archéologie a contribué au développement de ces hypothèses ésotériques ».

[question coupée]

« Théoriquement en science, il ne devrait pas y avoir de secret. Un secret, c'est quelque chose qui est connu que par certaines personnes, qui est gardé jalousement, avec des initiés qui connaissent le secret et les autres, des profanes qui ne connaissent pas le secret. En science, la documentation est normalement accessible à tous ».

36'08

E. Bernot : « on a le seul graffiti qu'on a réussi à déchiffrer, mais après avoir rendu notre rapport ».

[sans doute un oubli de mon collègue de préciser que le graffiti a été déchiffré par D. Fellague dans *Archéologia*, juillet-août 2017, p. 59.

En réalité, ce n'est pas le seul **graffiti** déchiffrable, mais le seul sur lequel j'ai voulu écrire dans l'article de 2017, car c'est le seul graffiti qui a été publié, en 2013, par mes collègues comme exemple des graffitis avec des « suites de lettres dépourvues de sens, du moins en apparence ». Il n'aurait pas été déontologique d'écrire à la place de mes collègues sur des vestiges inédits qui figurent dans leur rapport archéologique de 2008].

40'32, D. Fellague

« À partir du moment où on a annoncé que ces souterrains étaient antiques, ces souterrains m'ont intéressé encore plus puisque je travaille sur l'architecture monumentale de Lyon à l'époque antique. Ça m'a d'autant plus intéressé que (...) depuis l'annonce de la nouvelle chronologie, il n'y a pas eut de nouvelle interprétation ».

Question : « Ça c'est la raison qui vous a poussée à écrire un article Djamila Fellague à l'été 2017 dans la revue *Archéologia*. Vous avez décidé de faire un bilan et de proposer une interprétation ».

Réponse : « Je savais que c'était très risqué de proposer une hypothèse parce que mon hypothèse n'est qu'une hypothèse ! Donc on est que dans l'ordre du possible, et je n'y crois pas spécialement. Mais je trouvais que c'était important de risquer une hypothèse parce que si on ne risquait pas une hypothèse, la critique aurait été de dire, vous voyez ça ne peut être qu'un secret, une conspiration, quelque chose (...) d'extraordinaire, de mystique parce que les archéologues ne proposent rien d'autre.

Dire 'je ne sais pas', ne rien dire, s'arrêter à une description, c'est une attitude que dénonçait un de mes collègues, l'archéologue Jean Guilaine, ancien professeur au Collège de France, spécialiste de préhistoire et de protohistoire. Il disait¹ que le risque était de se

¹ Il ne dit pas cela en ces termes. Voir ses propos sur les différentes attitudes de l'archéologue, dans J. Guilaine, « L'archéologie, une discipline », in Ph. Boissinot (dir.), *L'archéologie comme discipline ?*, Paris, Seuil, 2011, p. 28-29. Voir également les autres articles fort intéressants de cet ouvrage.

retrouver non pas avec une archéologie, qui est un discours, qui est un logos, mais avec une archéographie, un simple corpus de descriptions, un rassemblement de la documentation, avec des typologies, des datations... quelque chose d'assez aride ».

Question : « Alors votre interprétation, Djamila Fellague, qu'elle était-elle...votre hypothèse ? ».

Réponse : « (...) Ce vaste réseau de galeries suppose une organisation rigoureuse avec des moyens importants, que ce soit des moyens techniques, des moyens financiers, une main-d'œuvre importante, et aussi un pouvoir politique pour construire un tel édifice.

Donc si on se place à l'époque antique, (...) il faut se placer du côté du gouverneur de la province ou de l'empereur. Par ailleurs, ces souterrains sont des ouvrages hors du commun, donc on peut penser qu'ils pourraient répondre à des caractéristiques exceptionnelles du site de Lyon à l'époque antique.

(...) on peut réfléchir à ce qui est exceptionnel à Lyon, qui pourrait être en lien avec les souterrains...

– On sait que dans la ville, ou à ses portes, était établi un grand sanctuaire, le **sanctuaire de Rome et d'Auguste**, qui était sans doute un des plus importants sanctuaires de Gaule romaine. On l'appelle aussi le sanctuaire des Trois Gaules et il se trouve que ce vaste sanctuaire dont il demeure peu de vestiges – il y a quand même l'amphithéâtre – (...) ce vaste sanctuaire était justement quelque part à la Croix Rousse. Mais, pour l'instant, il est difficile de voir un lien direct avec les souterrains.

– Ce qu'on peut noter comme caractéristique importante à Lyon, c'est que Lyon est le siège de plusieurs administrations importantes **dont des administrations financières et fiscales**. On peut citer par exemple des bureaux qui concernent l'impôt sur les successions ; on peut citer une administration en lien avec les mines de fer en Gaule ; on peut citer une administration avec un impôt, un impôt spécial, l'impôt du Quarantième des Gaules, qui est une taxe de 2,5 % sur les échanges en Gaule, sans doute créée à l'époque augustéenne. Donc il y a une concentration d'administrations très importantes à Lyon.

– Une autre spécificité très remarquable du site de Lyon, c'est que la ville [ou plus généralement le territoire de la colonie] accueillait un **atelier monétaire impérial** dont il faut souligner l'importance parce que cet atelier monétaire impérial était un des plus grands de l'Occident romain. Et d'ailleurs lorsque Strabon mentionne Lyon dans son livre IV de la *Géographie*, que retient-il qui fait l'importance de Lyon ? Il retient quatre choses dont le fait qu'on y battait des monnaies d'or et d'argent.

– Un autre fait notable encore, c'est le fait qu'à Lyon, était postée une **cohorte urbaine** ; c'est une unité militaire établie, et, en Occident, il n'y a que trois villes dans lesquelles il y avait une cohorte urbaine : Rome, Lyon et Carthage [rectifier en : « en dehors de l'Italie, il n'y a que deux villes en Occident dans lesquelles il y avait une cohorte urbaine : Lyon et Carthage »]. Et cette cohorte urbaine était en lien avec l'atelier impérial.

On peut remarquer d'ailleurs que toutes **ces installations exceptionnelles étaient liées** :

– l'atelier monétaire est une partie des administrations financières, qui dépendaient du **fisc**, donc de la caisse de l'empereur.

– La cohorte urbaine est qualifiée dans une inscription de cohorte « *ad monetam* » ; une de ses fonctions était sans doute de protéger la **Monnaie**.

– La création du sanctuaire fédéral, dont l'autel fut inauguré en 12 ou en 10 av. J.-C., est liée à des **raisons fiscales**. On a créé le sanctuaire pour apaiser les Gaulois lors de l'instauration d'un recensement, qui allait procéder à une révision de l'impôt.

Donc la question que je pose dans l'article – c'est une question, ce n'est pas une affirmation –, c'est de savoir s'il pourrait y avoir un lien entre les souterrains (...) qui comportent des salles dont, pour l'instant, on imagine une fonction de stockage et des dépôts surveillés dont les textes et les inscriptions laissent entrevoir l'existence à Lyon.